

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 24 MAI 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mmes BAYLE-LASSERRE, ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mme MUSEL, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE.

ABSENTS/EXCUSES : M. BOUNINE (pouvoir à M. DESPLAT), Mme DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BAYLE-LASSERRE

22 – 55 - CONVENTION CONSTITUTIVE CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET SES COMMUNES MEMBRES – ANNÉE 2022

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Par délibération en date du 4 avril dernier, le bureau de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez a décidé d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et ses communes membres pour l'année 2022.

Tout comme cela a été le cas pour l'année 2021, il est proposé aux communes en ce début d'année 2022, une liste d'achats sur lesquels elles peuvent s'engager.

La consultation entrant dans le champ d'application du groupement de commandes est la suivante :

- Travaux de fauchage mécanique des voies sur le territoire de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

La fonction de coordinateur du groupement, c'est-à-dire la passation du marché, sera assurée par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'adhérer au groupement de commandes entre la Communauté de Communes et ses communes membres pour l'année 2022 afin de participer à la consultation suivante :
 - Travaux de fauchage mécanique des voies sur le territoire de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre ci-jointe.

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le 31 MAI 2022

ID : 064-216404301-20220524-22DEL55-DE

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 24 mai 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Affiché en Mairie le 31 MAI 2022